

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 9 août 2025

PREVENTION MONTAGNE RISQUES LIES A LA CONSOMMATION DE L'EAU DES RUISSSEAUX ET TORRENTS

Cette semaine, le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) est intervenu à plusieurs reprises pour secourir des personnes victimes d'intoxication à l'eau.

Des passages aux urgences ont également été enregistrés à cause d'intoxications liées à la consommation d'eau prélevée dans des ruisseaux ou torrents de montagne.

Bien que l'eau de montagne puisse sembler claire, fraîche et pure, plusieurs dangers potentiels existent, pouvant entraîner des désagréments (nausées, diarrhées, vomissements) voire des conséquences graves pour la santé.

Il est important de rappeler qu'il ne faut pas consommer cette eau et privilégier des sources d'eau sûres (eau du robinet, eau en bouteille).

L'usage de gourdes filtrantes pour boire l'eau des torrents ou ruisseaux de montagne ne permet pas de purifier l'eau prélevée dans le milieu.

Il est donc fortement déconseillé de consommer l'eau directement prélevée dans les ruisseaux/torrents/lacs en raison des risques sanitaires importants liés à :

- une contamination microbiologique** : l'eau des ruisseaux/torrents/lacs peut contenir des bactéries, des virus et des parasites qui peuvent provoquer des maladies gastro-intestinales graves ;
- une pollution animale et humaine** : la présence de déjections d'animaux sauvages ou domestiques, ainsi que de déchets humains ou agricoles en amont, peut contaminer l'eau.

Recommandations pratiques des unités spécialisées du secours en montagne pour votre randonnée .

Avec les fortes chaleurs, même en altitude, les risques de déshydratation, de coup de chaleur ou d'insolation augmentent. Il est donc essentiel de prévoir une hydratation adaptée à l'effort et aux conditions :

- emporter une quantité d'eau potable suffisante : 1/2 litre d'eau par heure de marche ;
- faire des pauses à l'ombre et éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée ;
- boire régulièrement tout au long de la sortie ;
- privilégier l'approvisionnement en eau dans les refuges ;
- utiliser une gourde filtrante uniquement en dernier recours.

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET
BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE
Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80
Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES
tel : 05 62 56 65 65
www.hautes-pyrenees.gouv.fr
   